



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :**

49

**Présents :**

42 jusqu'à 18h50, puis 43

**Votants :**

46 jusqu'à 18h50, puis 47

**Secrétaire de séance :**

Jean LOMENECH

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

<b>ARZANO :</b>	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
<b>QUERRIEN :</b>	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Joël DERRIEN
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Roger COLAS

**ABSENTS EXCUSES :**

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN)

**POUVOIRS :**

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)

Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)

Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

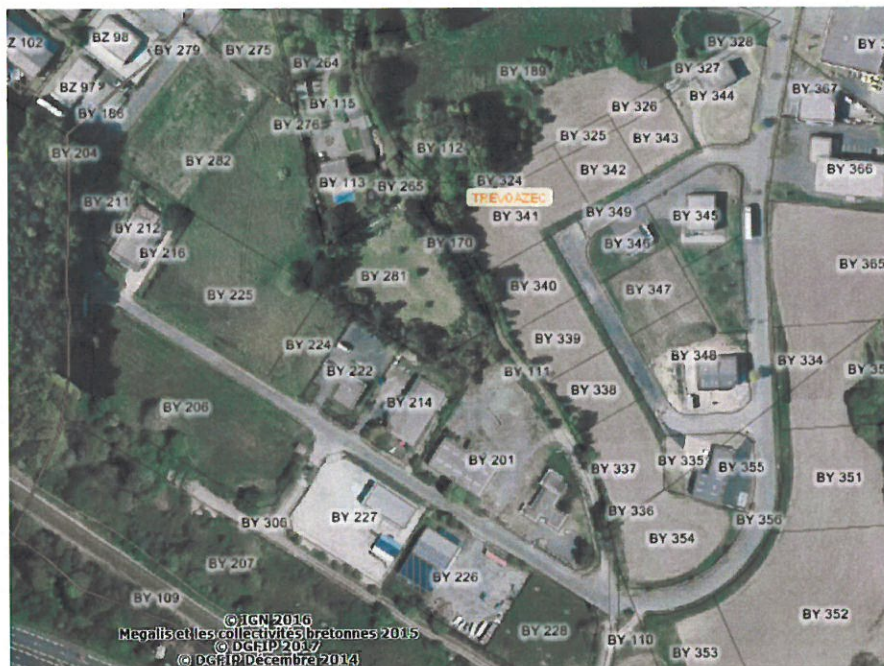
DCC2020-055

## **VIE COURANTE**

### **19- DEPLACEMENTS**

#### **Zone d'activités de la VILLENEUVE BRAOUIC à Quimperlé - Achat d'une parcelle à la commune de Quimperlé**

Il est proposé que Quimperlé Communauté acquière la parcelle BY224 (1000m<sup>2</sup>), dont la commune de Quimperlé est actuellement propriétaire. Cette parcelle sera incluse dans les terrains mis à disposition du nouveau délégataire retenu (société RATP Dev) pour l'exploitation du réseau TBK à compter du mois de juillet 2020.



Les prix de vente de Quimperlé Communauté à des porteurs de projets en 2019 sur cette zone sont, sur avis des Domaines et pour des biens aux caractéristiques similaires (localisation, pas de viabilisation), les suivants :

- Cession de la parcelle BY228 le 10/07/2019 pour un prix de 7€HT/m<sup>2</sup>
- Cession d'une partie de la BY206 (3372m<sup>2</sup>) pour un prix de 7€HT/m<sup>2</sup>

Aussi, compte tenu de l'ensemble des éléments de références récentes de prix, de coûts de viabilisation, il est proposé d'acheter la parcelle pour 7€ HT/m<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'achat de la parcelle BY224 au prix de 7 € Hors Taxes le mètre carré (les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de Quimperlé Communauté).
- AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes notariés à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,  
-APPROUVE l'achat de la parcelle BY224 au prix de 7 € Hors Taxes le mètre carré (les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de Quimperlé Communauté).  
-AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes notariés à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

  
Sébastien MIOSSEC